

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHILLY

Nombre de membres

* En exercice : 19

* Présents : 17

* Absents : 2

* Pouvoir : 0

* Abstention : 0

* Suffrages exprimés : 17

- Pour : 17

- Contre : 0

Date de convocation :

09/04/2026

Date d'affichage :

24/04/2026

Date de transmission :

24/04/2026

SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

Le dix-sept avril deux mille vingt-six,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry,
JOURNET Bertrand, CADDoux Gérald, DEGEORGES Laurent, ARMANINI
Hervé, SALEM Christophe, FERNANDEZ Bernard et FAVRE-BONVIN Bruno.

et Mesdames COCATRIX Laetitia, BERTHIER Céline, BURNET Béatrice,
MONOD Gaëlle, DUTOIT Alix, BOUILLE Leslie, MAZUY Sabrina, MIRALLES
Clara.

Étaient absents et excusés : Madame DIDIER Maryline et Monsieur
DEGEORGES Guillaume.

Mme COCATRIX Laetitia a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-025

PAGE 1 DE 2

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS L'ORGANISME EXTÉRIEUR SIESS, SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES DE SEYSSEL**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU les candidatures de M. Guillaume DEGEORGES en qualité de titulaire et de M. Emmanuel GEORGES en
qualité de suppléant ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS) est un organisme
regroupant 36 communes et qui a pour missions principales :

- La gestion des réseaux de distribution d'électricité, ce qui inclut construction, exploitation, entretien
des postes de transformation et réseaux Haute Tension (20 000 Volts) et Basse Tension ;
- La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés aux habitants des communes membres.

CONSIDÉRANT que chaque commune doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la
représenter au sein de l'organe délibérant du SIESS ;

CONSIDÉRANT que les délégués doivent être désignés parmi les élus du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à un vote et que les nominations prennent effet
immédiatement conformément à l'article L.2121-21 du CGCT



DÉLIBÉRATION N° 2026-025

PAGE 2 DE 2

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS L'ORGANISME EXTÉRIEUR SIESS, SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES DE SEYSSEL

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

* **PROCLAME** comme délégués de la commune de CHILLY au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel pour la mandature 2026-2032 :

- M. Guillaume DEGEORGES, titulaire,
- M. Emmanuel GEORGES, suppléant.

* **AUTORISE** les délégués à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée par l'assemblée du SIESS.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Mme COCATRIX Laetitia



Pour copie conforme,
Le Maire,
E. GEORGES

